

Département du BAS-RHIN	
Arrondissement de HAGUENAU	
Nombre des conseillers élus :	15
Conseillers en fonction :	15
Conseillers présents :	14

COMMUNE DE DAMBACH

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 25 avril 2014

Le Conseil Municipal a été convoqué en date du 17 avril 2014

Membres présents : Mmes. Angélique EHALT, Nathalie HORNUNG, Josée JOND, Messieurs Cédric BOCQUEL, Raphaël BUSCH, Fabien EYERMANN, Christophe GASSER, Joël HERZOG, Francis HOFFMANN, Martial NEUSCH, Benoît ROTH, Sébastien ROTH, Samuel SCHWOOB, Gérard WAMBST.

Membres excusés : M. Didier NAGEL,

M. Martial NEUSCH a été nommé secrétaire de séance.

Objet : N° 1) Communications du Maire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur les points suivants :

- mise en place du bureau exécutif de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains. Ont été élus, Monsieur Fernand FEIG, Président, Madame Pascale WEISS, Messieurs Hubert WALTER, Claude MUCKENSTURM, Jean-Claude STREBLER, Patrice HILT, Vice-Présidents
- une sortie des membres du Conseil Municipal pour visiter les différentes installations d'eau et d'assainissement est programmée le vendredi 23 mai à 18 heures
- la décision relative à la procédure de partage judiciaire des biens dépendant de la succession de Madame PELLETIER Gabrielle est toujours en attente
- Monsieur Francis HOFFMANN retrace le bilan de sauvegarde des amphibiens

Objet : N°2) Adoption du Procès-verbal du 11 avril 2014

Mis aux voix, le procès verbal de la séance du 11 avril 2014 est adopté à l'unanimité

Objet : N°3) Programme de travaux d'exploitation et patrimoniaux en forêt communale

Monsieur Joël HERZOG donne la parole à Monsieur Francis HOFFMANN pour l'explication du fonctionnement de la gestion forestière, avant de présenter la proposition de l'Office National des Forêts pour les travaux au titre de l'année 2014, à savoir :

Travaux d'exploitation

Recette estimée (vente sur pied 58 m ³ de feuillus et 207 m ³ de résineux)	3 100.00 €
--	------------

Travaux patrimoniaux

Entretien du périmètre	2 000.00 €
Dégagement manuel de régénération naturelle	130.00 €
Dégagement de plantation ou de semis artificiel	430.00 €

Filets sylvicoles entretien	350.00 €
Filets sylvicoles ouverture	220.00 €
Protection contre le gibier	80.00 €
Nettoisement de régénération	250.00 €
Enlèvement manuel de clôture grillagée	2800.00 €

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité
décide**

- d'adopter le programme des travaux pour l'année 2014 comme suit :

Travaux d'exploitation

Recette estimée (vente sur pied 58 m ³ de feuillus et 207 m ³ de résineux)	3 100.00 €
--	------------

Travaux patrimoniaux

Entretien du périmètre	1 000.00 €
Dégagement manuel de régénération naturelle	130.00 €
Dégagement de plantation ou de semis artificiel	430.00 €
Filets sylvicoles entretien	350.00 €
Filets sylvicoles ouverture	220.00 €
Protection contre le gibier	80.00 €
Nettoisement de régénération	250.00 €

- de voter les crédits correspondant à ce programme

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce programme

Objet : N°4) Fixation du taux d'imposition 2014 des trois taxes

Monsieur Joël HERZOG, informe que la commission des finances s'est réunie le 23 avril 2014 et propose au Conseil Municipal de maintenir les taux 2013 pour l'exercice 2014 à savoir :

Taxes	2013	2014
Taxe d'habitation	11.59 %	11.59 %
Taxe foncière bâtie	11.94 %	11.94 %
Taxe foncière non bâtie	101.09 %	101.09 %

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité
décide**

- le maintien des taux 2013

- de fixer les taux d'imposition 2014 des trois taxes locales de la manière suivante :

Taxes	2014
Taxe d'habitation	11.59 %
Taxe foncière bâtie	11.94 %
Taxe foncière non bâtie	101.09 %

Le produit correspondant à ces taux s'élèvera à 218 431 €.

Objet : N°5) Tarifs 2014

Monsieur Joël HERZOG, présente au Conseil Municipal le tableau des tarifs concernant l'aire naturelle de camping, la salle communale du Mille Club, la salle du Stand de Tir, les redevances de l'eau et de l'assainissement, l'emplacement des forains, le ravalement de façades, l'usage du photocopieur de la mairie par les associations locales et les frais de scolarité pour les élèves externes à la commune.

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité
décide**

- de fixer les tarifs 2014 selon les modalités suivantes :

- Aire naturelle de camping, location extérieure du Mille club (terrain et toilettes), location du Mille Club, location de la salle du Stand de Tir, les emplacements forains, le ravalement de façades, les frais de scolarité pour les élèves externes à la commune, l'usage du photocopieur de la mairie par les associations locales : les tarifs sont maintenus

**- de fixer les tarifs 2014 des services de l'Eau et de l'Assainissement selon les modalités
suivantes :**

- Le prix de l'eau a été fixé à 1.00 € le m³
- Le prix de l'assainissement a été fixé à 1.65 € le m³
- L'anti-pollution : 0.310 € le m³
- Le taux de collecte : 0.274 € le m³
- La location du compteur : 10.00 € par semestre
- Taux horaire : 40 €/heure
- Les frais de branchement au réseau d'eau potable : 120.00 €

Objet : N°6) Budgets Primitifs exercice 2014 (Budgets principal, eau et assainissement)

a) Budget primitif 2014 : budget principal

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.L1612-1 et suivants et L.2311-1 0 L.2343-2 ;
- Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;
- Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982)

Monsieur Joël HERZOG, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du budget primitif 2014 du budget principal de l'exercice 2014 ;

Après avis favorable de la commission des finances en date du 23 avril 2014

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité
décide**

- d'adopter le budget primitif 2014, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	481 761.45 €	481 761.45 €
FONCTIONNEMENT	843 600.53 €	843 600.53 €
TOTAL	1 325 361.98 €	1 325 361.98 €

- **précise que le budget de l'exercice 2014 a été établi en conformité avec la nomenclature M14 (classement par nature)**

b) Budget primitif 2014 : service de l'Eau

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.L1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;
- Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;
- Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982)

Monsieur Joël HERZOG, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du budget primitif 2014 du service de l'Eau de l'exercice 2014 ;

Après avis favorable de la commission des finances en date du 23 avril 2014

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité décide

- **d'adopter le budget primitif 2014, arrêté comme suit :**

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	71 201.74 €	71 201.74 €
FONCTIONNEMENT	73 590.05 €	73 590.05 €
TOTAL	144 791.79 €	144 791.79 €

- **précise que le budget de l'exercice 2014 a été établi en conformité avec la nomenclature M49**

c) Budget primitif 2014 : service de l'Assainissement

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.L1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;
- Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;
- Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982)

M J. HERZOG, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du budget primitif 2014 du service de l'Assainissement de l'exercice 2014 ;

Après avis favorable de la commission des finances en date du 23 avril 2014

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité décide

- **d'adopter le budget primitif 2014, arrêté comme suit :**

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	182 289.49 €	182 289.49 €
FONCTIONNEMENT	102 350.08 €	102 350.08 €
TOTAL	284 639.57 €	284 639.57 €

- **précise que le budget de l'exercice 2014 a été établi en conformité avec la nomenclature M49**

Objet : N°7) Subventions ravalement de façades

Monsieur Christophe GASSER présente au Conseil Municipal deux demandes de subvention au titre de ravalement de façades au nom de :

- Madame HAM Christine domiciliée à Dambach 1 rue des Chênes pour un montant de 432.00 €
- Monsieur HEINTZ Clément domicilié à Dambach 37 A rue Principale pour un montant de 1113.00 €

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,
décide**

d'accorder une subvention :

**de 432.00 € à Mme HAM Christine domiciliée à Dambach 1 rue des Chênes
de 1113.00 € à Monsieur HEINTZ Clément domicilié à Dambach 37 A rue Principale**

Objet : N°8) Demande de subvention

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'Association Sauveteurs Secouristes de Niederbronn-les-Bains et Environs sollicite la commune pour l'obtention d'une subvention pour le financement de matériel de communication obligatoire pour les interventions sur des dispositifs prévisionnels de secours. Il précise que le Conseil Général a été sollicité et que la commune de Niederbronn-les-Bains participe à hauteur de 10 % du montant TTC. Ainsi, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 100.00 € (cent euros).

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,
décide**

- **d'accorder une subvention de 100.00 € (cent euros) à l'association Sauveteurs Secouristes de Niederbronn-les-Bains et Environs**

Objet : N°9) Convention de prestations de service

- Vu l'article L.111-1 du Code Général des Collectivités Locales,
- Vu la nécessité de faire appel régulièrement par la Commune à un Géomètre-Expert,
- Vu la proposition de convention entre la Commune représentée par Monsieur le Maire et le Cabinet Pierre-André BAUR, Géomètre-Expert à Haguenau (convention en annexe)

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,
autorise**

M. le Maire à signer la convention pour l'année 2014 avec le Cabinet Pierre-André BAUR, Géomètre-Expert

Objet : N°10) Affaire de personnel

Création d'un emploi d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe non titulaire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pallier à l'accroissement saisonnier d'activité, il est nécessaire de recruter une personne. Par conséquent, il suggère la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet en qualité de non titulaire pour la saison estivale.

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,
décide**

- **de créer un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet en qualité de non titulaire pour une durée de 4 mois à compter du 1^{er} juin 2014**
- **que la personne sera affectée au service technique dont les attributions seront définies dans le contrat d'engagement**
 - **que la durée hebdomadaire de service est fixée à 20/35^{ème}**
- **que la rémunération se fera sur la base de l'indice brut 330 indice majoré 316**

Objet : N°11) Divers

* Monsieur le Maire distribue le planning à compléter pour l'organisation matérielle des élections Européennes du dimanche 25 mai 2014

* En réponse à Monsieur Gérard WAMBST concernant la situation de Monsieur Jaurès GORDINI, Monsieur le Maire informe qu'il est actuellement à la maison de retraite de Bitche et que la commune n'a pas été sollicitée pour une intervention

* Monsieur Christophe GASSER présente les permis de construire déposés depuis le 11 avril 2014.

* Monsieur Christophe GASSER informe de la diffusion de la brochure «défense-jeunesse-égalité des chances». Le document a pour objectif de présenter l'ensemble des dispositifs existants, dont la diversité, la complémentarité et la cohérence peuvent être résumées en une phrase : « À tous les jeunes, quels qu'ils soient, à toutes les étapes de leur vie scolaire, universitaire ou professionnelle, la Défense offre des clés pour les aider à construire leur vie, en leur permettant de devenir des citoyens engagés et responsables, de surmonter discriminations et inégalités et de bâtir leur avenir professionnel ».

Vous pouvez consulter cette brochure en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.calameo.com/read/00033162703b6f179d055>.

* Madame Nathalie HORNUNG informe que le Vendredi Saint, des personnes n'ont pas respecté l'arrêté sur le bruit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt une heures quarante cinq minutes.

Dambach le 29 avril 2014.

Le secrétaire de séance,
Martial NEUSCH